

Vu du colombier



Mai Juin 2024

47

Edito



Chères L'Houméennes, Chers L'Houméens,

Nous venons de voter à l'unanimité le budget 2024 qui s'établit à plus de 5,4 millions d'euros dont 3,15 millions en fonctionnement et 2,25 millions en investissement. Depuis 2014, mon équipe et moi-même restons très vigilants sur les équilibres financiers ce qui nous permet de continuer à réaliser des investissements structurants pour la commune.

Nous gardons le cap sur **la rénovation des voiries**. Les rues Molière, Corneille et Racine feront peau neuve dès cette année : les travaux débiteront dès que l'Agglomération sera intervenue sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Fin 2023, nous avons échangé avec les habitants du quartier de la rue des Mouettes et du hameau de la Genillière sur le programme des rénovations de voiries.

• **Pour le hameau de la Genillière** : Nous avons mandaté un géomètre afin de déterminer avec précision les limites de propriétés. C'est un long travail de régularisation qui va se faire avec les propriétaires durant toute l'année 2024. Ensuite, la commune sera en mesure de réaliser les travaux. Le géomètre et un élu vont prochainement contacter les habitants de la Genillière. C'est une étape nécessaire et importante dont j'espère que nous mettrons tous de la bonne volonté afin que les travaux débutent en 2025.

• **Pour le quartier des Mouettes** : Nous attendons que le hameau de la Genillière soit réalisé pour commencer celui des Mouettes. Lors de la réunion, la plantation d'arbres été évoquée : nous avons informé nos partenaires de la « Forêt Bleue » et nous allons programmer cette plantation en 2025 avec le concours de tous.

Quelques grandes lignes dans le budget 2024 :

- Modernisation de l'éclairage public sur toute la commune avec passage au LED : dès que le programme sera réalisé, nous augmenterons la plage horaire d'éclairage public de 22h à **23h**
 - Etude et conception du projet d'ombrières photovoltaïques : accompagnement par le Centre Régional Energies Renouvelables, étude de sol, conception pour une réalisation prévue en 2025. Ce projet doit permettre à la commune de réaliser 45 % d'économie sur les factures d'électricité.
 - Chaufferie géothermique : travaux de raccordement du gymnase, dojo et restaurant scolaire aux forages. Le futur groupe scolaire bénéficiera aussi de ces installations. Plus de 70% d'économies attendues.
 - Lancement de l'appel à concours pour le futur groupe scolaire
- Par ailleurs, nous avons voté à l'unanimité, lors du Conseil municipal du mois de mars, la fusion des directions des deux écoles, maternelle et élémentaire, qui deviendront une école primaire. L'inspection académique devait fermer deux classes au vu des effectifs. La fusion permettra de ne fermer qu'une classe.

On ne peut que se réjouir qu'un budget municipal, comme la quasi-totalité des délibérations depuis 2 ans, soit voté à l'unanimité. C'est une équipe municipale qui travaille au quotidien pour un village attractif.

Jean-Luc ALGAY
Maire de L'Houmeau
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération au Développement Economique
Président de la Rochelle Technopole

ELECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN : *Procuration*



Qu'est-ce que la procuration de vote ?

La procuration électorale est un moyen pour les électeurs de voter s'ils ne peuvent pas se rendre physiquement au bureau de vote le jour des élections. Vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration de **vote**

Comment faire une procuration de vote ?

La démarche consiste à désigner un mandataire (l'électeur qui votera à votre place) et à remplir un formulaire de procuration. Vous pouvez le faire en vous rendant au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance, ou en ligne sur le site officiel du Service-Public.

Qui peut faire la procuration de vote ?

Tout électeur peut, sur sa demande, exercer son droit de vote par procuration. L'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France le jour du vote.

Combien de temps est valable une procuration de vote ?

Une procuration de vote est valable pour un seul scrutin. Elle peut être établie pour une durée limitée (par exemple, pour une journée) ou pour toute la durée de votre absence.

Comment résilier une procuration de vote ?

Pour annuler une procuration de vote, vous pouvez vous rendre au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance.

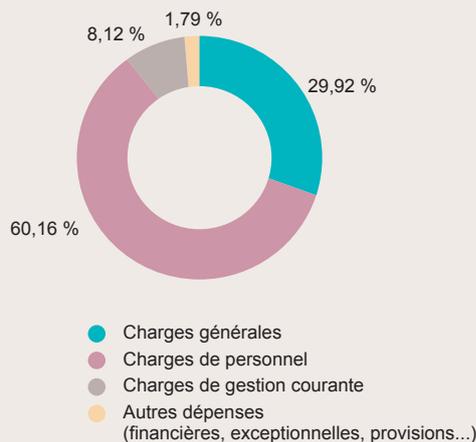
Un budget 2024 historique

À PLUS DE 5 MILLIONS D'EUROS

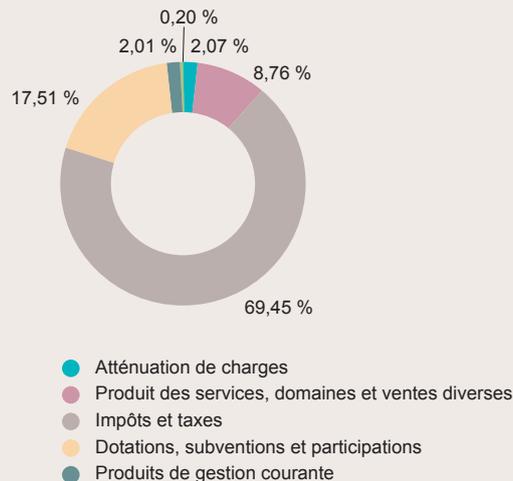
Le 26 mars, le Conseil municipal a voté le budget 2024 dont la préparation a été l'occasion d'échanges importants entre les élus et les services pendant plusieurs semaines. C'est un exercice délicat, car l'objectif est de continuer à maintenir un fort investissement dans un contexte économique toujours difficile. Ce qui rend possible la tenue de cet objectif est la maîtrise de nos frais de fonctionnement devant constamment faire l'objet d'une surveillance approfondie, malgré des dépenses incontournables qui s'imposent à la commune.

VOICI LA SYNTHÈSE DE CE BUDGET :

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2024



RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2024



Les prévisions budgétaires prévoient des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 2 259 108.92 €

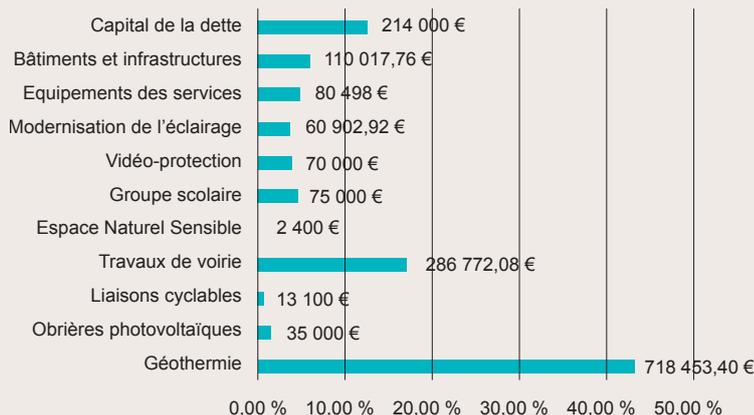
2 708 584.29 € : les recettes réelles attendues cette année

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Pour cette année, la capacité d'autofinancement, correspondant au différentiel entre les recettes et les dépenses de fonctionnement a pu être préservée sans augmentation de l'imposition.

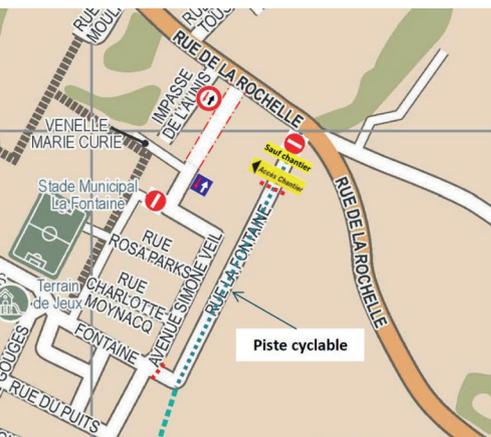
QUEL PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN 2024 ?



Outre la maîtrise du fonctionnement, ce fort niveau d'investissement est rendu possible par la recherche systématique de financements extérieurs. Ainsi, sur plus de 1 147 000 euros de recettes réelles d'investissement, plus de 47% d'entre elles proviennent des subventions attribuées pour les différents projets.

Modification de circulation :

création d'une voie verte et prolongement de la rue Simone Veil



Depuis le 15 avril, et comme cela était prévu à la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Monsidun, une partie de la rue de la Fontaine est transformée en voie verte : interdite aux véhicules motorisés (*), elle prolonge la voie verte existante en direction de la route de Monsidun (le long de l'aéroport).

Cette nouvelle piste cyclable permettra à terme de relier L'Houmeau à Lagord en toute sécurité pour les cyclistes grâce à cet itinéraire protégé.

Les automobilistes pourront emprunter la nouvelle voie prolongeant la rue Simone Veil à la rue de La Rochelle. Cette nouvelle portion de la rue Simone Veil sera bidirectionnelle mais en raison de son étroitesse, réglementée par une circulation alternée. La priorité sera donnée aux véhicules allant en direction de la rue de La Rochelle. Ce nouveau croisement va lui aussi être aménagé afin de garantir la sécurité de tous.

N'oublions pas que la vitesse est limitée à 30km/h sur toute la commune.

(* Le temps des travaux de l'OPH pour la réalisation de 16 logements sociaux, seuls les engins de chantier pourront circuler sur quelques dizaines de mètres

Les nouvelles du CCAS

L'Houmeau se « Mai à vélo » !

Le **samedi 25 mai**, le CCAS et le Conseil des sages vous donnent rendez-vous dans le parc de la mairie à partir de 14h pour participer à une balade et à divers ateliers autour du vélo. Au programme :

- ▶ Stand de marquage Bicycode
- ▶ Atelier mécanique pour apprendre à entretenir et vérifier son vélo pour rouler en toute sécurité avec l'association « Vive le Vélo »
- ▶ Promenade en triporteur pour les personnes à mobilité réduite avec l'association « A vélo sans âge » (sur inscription)
- ▶ Test de vélos à assistance électrique avec la RTCR
- ▶ Découverte du BMX avec le club de La Rochelle
- ▶ Atelier code de la route avec la Prévention Routière
- ▶ Dons de vélos
- ▶ Vente de glaces artisanales et locales

Une balade à vélo autour de la commune est également proposée. Tout au long du parcours, vous pourrez répondre à des questions en lien avec l'histoire de L'Houmeau. **Départ et arrivée entre 15h et 17h dans le parc de la mairie, casque obligatoire pour les - 12 ans et fortement conseillé pour tous les participants.** Un apéritif convivial sera offert à la fin de cette journée.

Venez nombreux, cet évènement est **gratuit et ouvert à tous.**

Collecte pour la Banque Alimentaire de Charente-Maritime

La collecte de printemps de la Banque Alimentaire de Charente-Maritime se déroulera les **vendredi 31 mai, samedi 1^{er} et dimanche 2 juin** dans tous les hypermarchés et supermarchés du département.

Ce rendez-vous solidaire et citoyen permet de collecter auprès du grand public plus de 10% des produits distribués dans le département. Elle complète et diversifie les denrées qui constituent les colis alimentaires redistribués par les associations et CCAS aux personnes en situation de précarité alimentaire.

Alors n'hésitez plus et faites un don !

Plus d'information : ccas@lhoumeau.fr / 05.46.50.91.39

Expression de l'opposition

Nobit facia dolores eratque serio il in perum doluptatque dolum lias vit aboritem et adi officidus aliquos a veles sam, simagni ssinihil eatus expe inveles doluptam ilia vallis mi, si con cus rest, quae remquia dionese pro officiis ut ma cuptaec epelit ut unt mod quae sitaeporum sinihit pa esti conemporro que cusapel iquatus, nos rehenis molupta testor rere perehen diciam et ipsaped quiam dus alis endam, con nim volores simil estiis aut dolupta temporeprae et incillut rereici uscipsium elesci omnim reium seribus daecte none adi ullo et et perum doloreptaquo quundel in es exerchi Iliquis truntissimus et aut lab int ma dis alit volum que iuntem qui dolorem quiditaes sinihitias alibearum id mos est, con conseris sitisque volore doluptatem. Saeptatem reptaducia quatusam laborer uptatem aut el ipsantiis excest, vent aut modi ut aut odite pe vit velenisciur aut rescit assitissin cone nis etur, quasperum la sam quide reprate eosam nus erum fugia volor reperem esed ut quia nobisinctem esequi dolorum re nus dempos quodi rempers pernati remquae est qui di dolupta turestibus ne ium reptatus ipsam nitaquo inum quisi re de ommolupiet, erfernam rem iducimin pro escim facid ut



A PROPOS DE L'ÉTAT SANITAIRE DES ARBRES DE LA COMMUNE

Automnes et hivers, de fréquentes tempêtes avec des vents violents frappent l'agglomération. Lors de ces événements climatiques, très souvent, des arbres sont brisés ou déracinés, des branches sont cassées dans le parc, dans les rues, sur les espaces communaux mais aussi chez les particuliers.

La question de procéder à des coupes préventives d'arbres « à risques » s'est posée. Couper un arbre n'est pas un acte banal, nous ne pouvons pas uniquement nous baser sur nos simples impressions ou celles « d'autoproclamés sachants ».

Par ailleurs, sur la commune, le parc, des haies et des alignements d'arbres sont des espaces boisés classés. Quelques arbres sont, eux-mêmes, qualifiés de « remarquables ». Ce classement subordonne les abattages et les coupes à une autorisation administrative des services de l'Etat.

Pour avoir une vision aussi précise que possible de la situation, le bureau municipal a décidé d'engager un « diagnostic de l'état phytosanitaire et sécuritaire du patrimoine arboré » de la commune.

A cette fin, nous avons mandaté une entreprise d'expertise forestière en lui fixant deux missions :

1^{ère} mission : Celle qui nous paraît la plus urgente pour des motifs de sécurité publique : faire un diagnostic sécuritaire aux abords du boulodrome (22 arbres) et la rue Raymond Jean (4 arbres).

Ce travail a été réalisé début 2024 : l'expert formule des recommandations pour chaque arbre en termes de taille d'entretien, taille sanitaire, abattage sous délai ou suivi régulier.

- Au boulodrome : 3 arbres font l'objet d'une préconisation d'abattage. 1 dans un délai de six mois, 2 dans un délai d'un an. Ces arbres font partie d'un espace classé. Une demande d'autorisation administrative d'abattage est faite.

- Rue Raymond Jean : un arbre fait l'objet d'une préconisation d'abattage dans un délai d'un an. L'alignement dans lequel cet arbre s'insère ne fait pas l'objet d'un classement. Il sera abattu.

2^{ème} mission : Faire une proposition financière pour construire « un plan de gestion du parc ». Si nous l'acceptons, cette proposition d'un montant de 15 000 € comprendra un inventaire (environ 500 arbres), un diagnostic, une planification pluriannuelle des travaux, des recommandations de renouvellement du patrimoine arboré et des mesures favorables à la biodiversité. Les implications budgétaires et le contenu de ce plan de gestion doivent être débattus par les élus, dans les Commissions et au Conseil municipal.

Notre objectif est de gérer au mieux les arbres qui appartiennent au domaine communal tout en assurant la sécurité des personnes et des biens. Mais gardons à l'esprit que la force des vents lors des tempêtes, conjugués aux sols parfois détrempés, peuvent abattre les arbres les plus robustes.

La prudence et le respect des interdictions en cas de tempête sont le meilleur garant de la sécurité des personnes.

Bruno HEMAR,
1^{er} adjoint au Maire

8 mai à 11h : Cérémonie de commémoration de la fin de la seconde guerre Mondiale. Monuments aux morts, esplanade Charles de Gaulle.

21 mai à 19h30 : Conseil municipal (salle du conseil)

Du 23 au 26 mai : Exposition de l'Atelier Impression Expression à l'Orangerie et dans la salle du conseil sur le thème « La musique et la danse »

25 mai à partir de 14h : Mai à vélo, parc de la Mairie. Balade et ateliers.

9 juin : Elections européennes. Ouverture des bureaux de vote à 8h, fermeture à 18h. Tous les bureaux de vote se situent au Complexe Saint-Exupéry

14 juin : Concert des jeunes Anglais au Complexe Saint-Exupéry, organisé par le Comité Culturel et de Loisirs

15 et 16 juin : Brocante de l'Ecole en Marche dans le parc de la Mairie. Toute la journée

16 juin de 10h à 18h : Au port du Plomb, manifestation autour des 80 ans du bateau « Le Frépat » organisée par l'association des usagers du port Plomb

22 juin : balade historique dans L'Houmeau, organisée par le Comité Culturel et de Loisirs. Départ du parc de la Mairie

27 juin à partir de 19h : Soirée musicale dans le parc. La Chorale L'Houméenne « Les Voix du Chœur » et l'harmonie Sainte-Cécile de Puilboreau

2 juillet à 19h30 : Conseil municipal (salle du conseil)

Repair Café : 16 mai et 13 juin à partir de 16h, 1^{er} juin et 29 juin à partir de 14h

Ludomobile :

- Vendredi 17 mai - 16h30-18h30 (salle de l'Astéroïde)
- Mercredi 5 juin - 10h-12h / 14h-18h (salle de l'Orangerie)
- Vendredi 21 juin - 16h30-18h30 (salle de l'Astéroïde)
- Mercredi 3 juillet / 10h-12h / 14h-18h (salle de l'Orangerie)

DÉJECTIONS CANINES : ON COMPTE SUR VOUS !

Comme chacun le sait, la propreté est l'affaire de tous.

Fin février, 2 nouveaux totems canins, facilement identifiables, ont été installés dans le parc de la mairie et un troisième a pris place à proximité du complexe Saint-Exupéry. Ces nouveaux distributeurs de sachets pour déjections canines sont associés à une poubelle et bénéficient d'un meilleur visuel grâce à des pictogrammes et des couleurs vives. Prochainement, 2 autres totems seront installés chemin du Stade et place des Poètes à Monsidun.

Cela portera à six le nombre total de distributeurs de sachets, permettant aux propriétaires canins de contribuer à préserver la propreté des espaces verts et des trottoirs.

